

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU LUNDI 29 JUIN 2026**

Délibération n° :

DL50/2026

Objet :

Adoption du compte
financier unique 2025 -
secteur public

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 23/06/2026

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 34
VOTANTS : 34

L'an deux mille vingt-six,

Le lundi 29 juin 2026,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Igor Trickovski, 1er Vice-Président du SIOM,

- M. AFONSO Joseph (titulaire - CPS)
- M. ALI-BELHADJ Zaïme (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER Daniel (titulaire - CPS)
- M. BOULLAND Daniel (titulaire - CPS)
- M. CHARRON Etienne (titulaire - CPS)
- M. DELAIRE Jérôme (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS Dominique (titulaire - CPS)
- M. FAUBEAU Alain (titulaire - CPS)
- M. FELIHO Florentin (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE Bernard (titulaire - CPS)
- M. GOUMAND Aurélien (titulaire - CPS)
- M. HENRIOT Frédéric (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC Anne (titulaire - CCHVC)
- M. JACOBI Eric (suppléant - CPS)
- Mme JAUBERT Sarah (titulaire - CPS)
- M. KAROUI Karim (titulaire - CPS)
- Mme LECORGNE Laure (titulaire - CPS)
- Mme LEMONNIER Sandrine (titulaire - CPS)
- M. LOUP Jean-Baptiste (suppléant - CPS)
- M. MANY François (titulaire - CPS)
- M. MASURE Frédéric (titulaire - CPS)
- M. MIDOL-MONNET Alexis (titulaire - CPS)
- M. NOFERI Grégory (titulaire - CPS)
- Mme OSTYN Valérie (titulaire - CPS)
- Mme PLUMAIL Nathalie (titulaire - CPS)
- M. POMPEIGNE Jérôme (titulaire - CCHVC)
- M. PRIVE Denis (titulaire - CPS)
- Mme RODRIGUES Maria (suppléante - CPS)
- Mme SELVEZ Cyrielle (titulaire - CPS)
- M. TRAN Eric (suppléant - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VANDEWEGHE Ludwig (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS).
- M. XAVIER Bernard (titulaire - CPS)

Absents excusés : Mme ARNOULD Laure (titulaire - CCHVC) ; M. BAVOIL Daniel (titulaire - CCHVC) ; M. CHERCHALI Sandra (titulaire - CPS) ; M. CORDIER Gilles (titulaire - CPS) ; Mme DALI Sara (titulaire - CPS) ; M. FOURGEAUD Serge (titulaire - CPS) ; M. GARSUAULT Philippe (titulaire - CPS) ; Mme GASNIER Marie-Anne (titulaire - CPS) ; Mme GAULHET Marianne (titulaire - CPS) ; M. LECLERC Christian (titulaire - CPS) ; Mme MAUVEZIN Noëlle (titulaire - CPS) ; M. VIGIER (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Daniel BERVEILLER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.
REÇU EN PREFECTURE
le 03/07/2026

Application agréée E-legalite.com

70_DE-091-200062321-20260629-DL50_2026-B

Délibération n°DL50/2026
Adoption du compte financier unique 2025 – secteur public

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions budgétaire et comptable M14 et M57,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant sur la création du SIOM au 1^{er} juin 2016,

Vu la délibération n° DL49/2026 du 29 juin 2026 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n° DL11/2025 du 8 avril 2025 relative au vote du budget primitif et la délibération n° DL37/2025 du 14 octobre 2025 relative à la décision modificative n° 1,

Vu le compte financier unique de l'exercice 2025,

Vu la note de présentation,

Considérant que le Comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin 2026 sur l'exécution de la comptabilité administrative de l'exercice 2025,

Considérant que le Président a quitté la salle au moment du vote du Compte Financier Unique 2025 « Budget Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » et le comité syndical a siégé sous la présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, 1^{er} Vice-Président du SIOM,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** de la présentation du compte financier unique 2025 pour le budget « public » présenté en annexe
- **Constata** les identités de valeurs avec les indications du SGC de Palaiseau relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser :
 - ✓ En dépenses : 3 434 677.12 €
 - ✓ En recettes : 2 728 460.35 €
 - ✓ Soit un solde déficitaire de - 706 246.77 €
- **Arrête** les résultats du compte administratif 2025 tels que résumés ci-dessous :
 - Excédent de la section de fonctionnement : 12 345 681.66 €
 - Excédent de la section d'investissement : 6 048 198.49 €
 - Solde des restes à réaliser : - 706 246.77 €
 - Soit un excédent global : 17 687 633.38 €

- **Autorise** le Président a signé l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2025 en vue de leur transmission.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président,

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **- 3 JUIL. 2026**
Affichée le :